

REFERENCES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Portant constat de la désaffectation du tènement immobilier sis 15-17 rue Michel Servet à Villeurbanne (parcelles BO 6 et BO 7 – ex BIJ)  
ARR-2024-490

**LE MAIRE DE VILLEURBANNE**

**VU :** Le Code général des collectivités territoriales

**VU :** Le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2111-1, L. 2141-1 et L. 3111-1

**CONSIDERANT :** que les parcelles BO 6 et BO 7, propriétés de la Ville, sises 15 et 17 rue Michel Servet à Villeurbanne, doivent faire l'objet d'un déclassement du domaine public communal, en vue d'être cédées à la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU) dans le cadre de l'aménagement du projet des Contreforts des Gratte-Ciel,

**CONSIDERANT :** que jusqu'au 23 juin 2024, ces parcelles bâties d'une superficie totale de 421 m<sup>2</sup> étaient affectées à l'usage du Bureau Information Jeunesse de Villeurbanne,

**SUR PROPOSITION DE :** madame la Directrice Générale des Services de la ville de Villeurbanne,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Les parcelles BO 6 et BO 7 sont désaffectées dans leur totalité à compter du 24 juin 2024, date du déménagement effectif du Bureau Information Jeunesse (BIJ).

**ARTICLE 2**

La désaffectation de ces parcelles a eu pour effet de mettre fin à l'usage direct du terrain et des constructions par le public.

**ARTICLE 3**

L'accès sur les parcelles est depuis cette date interdit au public, à l'exception des services de la Ville et de la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU) dans le cadre de la réalisation des études préalables de diagnostics.

**ARTICLE 4**

Ces parcelles ont été désaffectées préalablement à un déclassement du domaine public communal lors d'un prochain Conseil municipal, en vue d'être mises à disposition puis cédées à la SVU.

hôtel de ville  
place lazare-goujon  
bp 65051  
69601 villeurbanne cedex

téléphone 04 78 03 67 67

courriel :  
secretariatdumaire@villeurbanne.fr

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES, ASSURANCES,  
COMMANDE PUBLIQUE ET  
PATRIMOINE**

Mairie de Villeurbanne  
27, rue Paul Verlaine  
Métro gratte-ciel  
Téléphone 04 78 03 69 42  
Télécopie 04 78 03 68 66

Adresse postale  
Hôtel de ville  
bp 65051  
69601 Villeurbanne cedex  
en rappelant le service  
concerné

**ARTICLE 5**

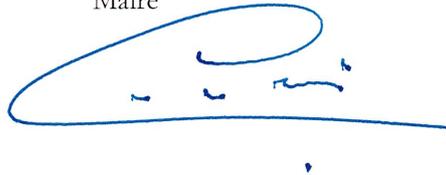
Madame la directrice générale des services de la ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville et affiché sur les lieux.

**ARTICLE 6**

Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et de publicité.

Villeurbanne, le 13 novembre 2024

Cédric Van Styvendael  
Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several smaller, more intricate strokes.